

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 44/006/2008

ÉFAI

6 mars 2008

Turquie. Le Comité européen pour la prévention de la torture demande la révision de la situation d'Abdullah Öcalan

Les autorités turques doivent complètement revoir la situation d'Abdullah Öcalan de manière à l'intégrer dans un cadre où il pourra avoir des contacts avec d'autres détenus et disposer d'un plus large éventail d'activités. C'est ce que préconise le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) dans son rapport publié ce jeudi 6 mars 2008.

Abdullah Öcalan purge actuellement une peine de détention à perpétuité après avoir été condamné en 1999 pour « *trahison et séparatisme* », en tant que dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Depuis 1999, il est l'unique détenu de la prison d'Imrali, une île au large de Bursa.

Au cours de leur visite en Turquie, du 19 au 22 mai 2007, les délégués du CPT se sont rendus à Imrali afin de s'entretenir avec Abdullah Öcalan et d'examiner sa situation. Ils ont conclu que les conditions matérielles dans lesquelles il est détenu demeurent satisfaisantes. Amnesty International note toutefois que le CPT considère nécessaire de revoir sa précédente évaluation, selon laquelle « *la situation d'isolement incontestable imposée au prisonnier depuis le 16 février 1999 [...] n'a pas eu de conséquences extrêmement néfastes sur sa santé physique et psychologique* ». Cette révision s'impose « *à la lumière de l'évolution de l'état de santé physique et mental d'Abdullah Öcalan* ».

Concernant la santé physique d'Abdullah Öcalan, les experts nommés par le CPT ont conclu que le prisonnier n'a pas été soumis à une « *intoxication par des métaux lourds* », comme l'ont affirmé publiquement ses avocats en mai 2007, et que son seul problème « *majeur* » est une affection liée à une opération chirurgicale réalisée avant son incarcération. Cependant, le rapport mentionne « *une nette détérioration de son état mental depuis [les visites précédentes du CPT en] 2001 et 2003. Cette détérioration est due à une situation de stress chronique et à un isolement social et émotionnel prolongé, associés à un sentiment d'abandon et d'amertume.* » Le CPT fait observer que certains de ces symptômes découlent de son état physique, tout en précisant que pour inverser le processus de manière durable, il faut changer radicalement l'environnement humain du prisonnier et mettre fin à son isolement social et émotionnel. En particulier, il doit bénéficier d'un régime de détention autorisant un contact régulier et suivi avec d'autres personnes afin qu'il puisse communiquer et partager des activités récréatives et sociales.

Depuis longtemps, Amnesty International affirme que l'isolement d'un prisonnier peut entraîner de sérieux troubles psychologiques et physiques, et s'apparenter à un traitement ou un châtement cruel, inhumain ou dégradant. L'organisation a invité les autorités turques à prendre des mesures afin de mettre un terme à l'isolement d'Abdullah Öcalan, les visites de ses proches et de ses avocats étant fréquemment annulées par les autorités au motif que le mauvais temps ne permet pas une traversée sûre jusqu'à l'île où il est détenu.

La Turquie est tenue au titre du droit international relatif aux droits humains de protéger le droit à l'intégrité physique et mentale de tous. Or, selon les conclusions du CPT, Abdullah Öcalan a été privé de ce droit. Aussi Amnesty International demande-t-elle une nouvelle fois que des mesures soient prises en vue de mettre fin à son isolement.

Voir : <http://www.cpt.coe.int/documents/tur/2008-03-06-fra.htm>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres.

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, <http://www.amnesty.org>